

## PROCES-VERBAL 2024-03 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 MARS 2024

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à 19h00 en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Paméla CHAMOULEAU, Lydia DURIEUX, Francis FICHET, Carole KOSMALSKI, Dominique PASQUET, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Mylène VACHERON, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Est élue secrétaire de séance : Olivia ROY

### A l'ordre du jour

#### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL 2024-02 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024**

Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal 2024-02 du conseil municipal du 29 février 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

#### **II. LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

DATE	NUMERO	OBJET
05/03/2024	DEC 2024-02	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles ZD 94 et 132
06/03/2024	DEC 2024-03	APAVE : contrat de prestation n° A532432568.5 concernant la vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT
08/03/2024	DEC 2024-04	CHARENTE BUREAUTIQUE SERVICE : contrat de maintenance et de garantie du copieur SHARP BP55C26 MPF
14/03/2024	DEC 2024-05	APAVE : contrat de prestation n° A532432568.6 concernant la vérification des équipements sportifs de l'école

#### **III. BUDGET COMMUNAL : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024 (DEL 2024-14)**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, et de les voter à 41,84 % pour la taxe foncière bâtie (TFB), à 41,95 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB), à 9,51 % pour la taxe d'habitation (TH).

#### **IV. BUDGET COMMUNAL : VOTE DES BUDGETS 2024 (DEL 2024-15)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets primitifs 2024 arrêtés comme suit :

1) Budget primitif de la commune

Fonctionnement : Au niveau du chapitre

Dépenses : 522 674,31 €

Recettes : 562 674,31 €

Investissement : Au niveau du chapitre et des opérations d'investissement

Dépenses : 214 987,00 €

Recettes : 214 987,00 €

2) Budget lotissement des Hauts de Liège

Fonctionnement : Au niveau du chapitre

Dépenses : 141 100,00 €

Recettes : 141 100,00 €

Investissement : Au niveau du chapitre

Dépenses : 141 100,00 €

Recettes : 141 100,00 €

**V. QUESTIONS DIVERSES**

- Troc aux plantes du 05 mai 2024
- Fête du village du 06 juillet 2024 : suggestions d'animations et modalités d'organisation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00**

**PV approuvé à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 6 juin 2024  
et mis en ligne sur le site [www.triac-lautrait.fr](http://www.triac-lautrait.fr) le 7 juin 2024**

Le Maire, Sébastien BRETAUD

La secrétaire de séance, Olivia ROY

